



## AVIS DE COURSE

### La Quinocé'elles

## SN Saint-Quay-Portrieux

### Grade 5A

13 et 14 Avril 2024

## Saint-Quay-Portrieux

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

#### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
- 1.3 les règlements fédéraux dont le Règlement du WLS Trophy
  - 1.4 les règles de classe J80 ne sont pas appliquées. Elles sont remplacées par l'annexe « Utilisation des bateaux » qui sera jointe aux Instructions de course
- 1.5 Un arbitrage semi-direct selon l'annexe « Jugement semi-direct » pourra être mis en place.

#### 1. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au Tableau Officiel situé sur la façade vitrée du club .

#### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur : <https://snsqp.com>

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte exclusivement aux équipages féminins composés de 5 femmes au maximum sur les deux jours. Le nombre d'équipières à bord pourra être de 4 ou 5 personnes. La composition de l'équipage devra faire l'objet d'une information à l'organisation à chaque briefing skippers.

4.2 Le poids maximum de l'équipage est de 350 kg.

4.3 L'épreuve est courue en J 80.

4 bateaux, constituant la flotte collective, seront fournis par l'organisateur et pourront accueillir 8 équipages. Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.

Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

Les flottabilités individuelles ne sont pas fournies par l'AO.

4.4 Documents exigibles à l'inscription :

4.4.1.1 Pour chaque membre de l'équipage la Licence FFVoile 2024:

4.4.1.3 une autorisation parentale et un certificat médical sont obligatoire pour tout membre mineur de l'équipage.

4.4.2 Documents à transmettre pour la communication : chaque équipage devra transmettre photos, présentation et nom de l'équipage, nom et prénom de la cheffe de bord

(Correspondante de l'organisation) pour communication et promotion de l'évènement et de l'équipage.

4.5 Les équipages peuvent s'inscrire en ligne sur la page dédiée à l'évènement via l'adresse :

<https://snsqp.com>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un équipage doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Les chèques sont à envoyés à l'adresse suivante: SN Saint-Quay-Portrieux - Terre-plein Nouveau port - 22410 Saint-Quay-Portrieux

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :

- au plus tard la veille de l'épreuve à 18h, avec majoration des frais d'inscription
- en fonction des places disponibles
- prévenir l'organisateur par mail à [regatesnsqp@gmail.com](mailto:regatesnsqp@gmail.com), payer les droits et fournir une preuve du règlement
- appuyer la demande d'inscription d'un appel téléphonique à l'organisateur

4.8 Seuls les 8 premiers équipages seront inscrits. Les suivants pourront être inscrits en liste d'attente.

#### 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

J80	Droits d'inscription par équipage jusqu'au 01/04/2024 12h	Droits d'inscription par équipage après le 01/04/2024 12H
	350 € incluant le repas du samedi soir	385 € incluant le repas du samedi soir

5.2 Autres frais : Une caution de 1500 €, non encaissée, sera exigée le matin de l'épreuve, par chèque.

Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par la cheffe de bord à chaque incident. Au cas où l'AO décidait de prélever une partie de cette caution, ou au cas où l'estimation des dégâts apparaissait supérieure à ce montant, il sera demandé à la cheffe de bord de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve. Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.

NB : Assurance : L'AO conseille vivement de souscrire au rachat de franchise « habitable ».

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7 FORMAT DE L'EPREUVE

L'épreuve pourra consister en phase qualificative et une phase finale. Le format de l'épreuve sera précisé aux IC, et dépendra notamment du nombre d'équipages inscrits.

Le Comité de Course pourra à tout moment adapter le format de l'épreuve en fonctions des conditions météorologiques.

## 8 PROGRAMME

Dates	Heures	
Vendredi 12 Avril	19h00 à 20h00	Confirmation des inscriptions suivi d'un pot d'accueil
Samedi 13 Avril	08h30	Briefing skippers, répartition et prise en main des bateaux
	10h00	Premier signal d'avertissement et courses à suivre
	16h00	Pas de signal d'avertissement après 16h00
	19h00	Diner des équipages
Dimanche 14 Avril	08h30	Briefing skipper/ Répartition / petit déjeuner
	10h00	Premier signal d'avertissement et courses à suivre
	15h00	Pas de signal d'avertissement après 15h00
	Dès que possible	Remise des prix et pot de clôture

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les 4 bateaux fournis seront autant que possible identiques, et devront impérativement être utilisés suivant l'annexe C « utilisation des bateaux » qui sera jointe aux Instructions de Course

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter la règle 50 des règles de course à la voile.

Chaque équipage devra avoir une VHF portable en état marche (le canal VHF de la régata sera indiqué dans les instructions de course)

## 11 LIEU

L'Annexe A Zone de Course fournit le plan du lieu de l'épreuve et indique l'emplacement de la zone de course.

## 12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit et seront décrits dans l'annexe B des instructions de course.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

Sous réserve de modifications et/ou précisions dans les instructions de course :

- Le système de points a minima s'appliquera.
- Une course validée par phase est exigée pour constituer un classement.
- Les IC préciseront les règles de classement par phase et général.

## **15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés en se présentant au bateau comité largement avant le premier signal d'attention.

## **17 PLACE AU PORT**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## **18 Limitation de sortie de l'eau;**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sorties de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course

## **19 PROTECTION DES DONNÉES**

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à

tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **19.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **21 PRIX**

La proclamation des résultats aura lieu aussitôt que possible après le retour de mer. Des prix seront distribués lors de la remise des prix.

## **22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

SN Saint-Quay-Portrieux

Terre-plein Nouveau port

02 96 70 03 34

Mail: [regatesnsqp@gmail.com](mailto:regatesnsqp@gmail.com)

# Annexe A " Zone de course "

